



## CHARTRE D'ACCUEIL EN FORMATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### Objectifs de la Charte

La Charte d'accueil en formation des personnes en situation de handicap a pour but de garantir un accès équitable et inclusif aux formations dispensées par **Ashtanga Yoga Antibes** (AYA). Conformément à la loi du 11 février 2005, dite « loi Handicap », nous nous engageons à adapter nos formations aux besoins spécifiques des personnes handicapées afin de favoriser leur réussite et leur insertion professionnelle.

Nous appliquons le principe de non-discrimination et mobilisons des aides spécifiques (pédagogiques, humaines ou techniques) en partenariat avec des structures comme l'Agefiph pour compenser les difficultés liées au handicap.

---

### Public Concerné

Cette charte s'adresse aux stagiaires relevant de la loi du 11 février 2005, incluant :

1. Les travailleurs reconnus handicapés par la **CDAPH**.
2. Les accidentés du travail ayant une incapacité permanente d'au moins 10 %.
3. Les titulaires d'une pension d'invalidité.
4. Les pensionnés de guerre ou assimilés.

5. Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
  6. Les détenteurs d'une Carte d'Invalidité.
  7. Les jeunes de 16 à 20 ans bénéficiant d'une notification de droits délivrés par la CDAPH.
- 

## Engagements de l'Organisme

1. **Accessibilité sans discrimination** : Accueillir tous les publics éligibles sans discrimination et adapter nos formations en fonction de leurs besoins spécifiques.
  2. **Adaptations nécessaires** : Mettre en œuvre des aménagements pédagogiques, matériels et organisationnels adaptés.
  3. **Référent Handicap** : Mobiliser une référente, **Cécile Payne**, formée pour répondre aux besoins spécifiques des apprenants.
  4. **Formation continue** : Permettre au référent de participer à des sessions de formation et des échanges entre professionnels sur les pratiques inclusives.
  5. **Information et visibilité** : Afficher cette charte dans des espaces accessibles à tous, afin d'informer stagiaires et personnels des engagements pris.
- 

## Procédure d'Accueil

1. **Accueil individualisé** :
  - Organiser un entretien avec la référente **Cécile Payne** dès la phase de recrutement pour évaluer les besoins spécifiques du candidat.
  - Identifier, avec le participant et, si nécessaire, des partenaires spécialisés, les aménagements pédagogiques, matériels ou organisationnels nécessaires.
  - Collaborer avec des prescripteurs ou des experts (Prestation Ponctuelle Spécifique – PPS financée par l'Agefiph).

## 2. Validation de l'entrée en formation :

- Confirmer l'admission du candidat après évaluation des besoins et faisabilité des adaptations.
- Notifier les refus, le cas échéant, avec des recommandations pour un nouveau projet.

## 3. Mise en œuvre de la formation :

- Adapter les horaires, rythmes, supports pédagogiques ou matériels techniques en fonction du handicap.
- Proposer un parcours individualisé si nécessaire.
- Maintenir un suivi régulier pour ajuster les aménagements au besoin.

## 4. Suivi et bilan de formation :

- Organiser un bilan individualisé avec l'apprenant, le formateur référent, et, si applicable, le prescripteur ou le tuteur en entreprise pour garantir une transition réussie vers l'emploi.

---

## Responsabilité Sociale

### 1. Un référent Handicap :

- **Nom** : Cécile Payne
- **Missions principales** :
  - Assurer l'accueil des candidats avant et pendant la formation.
  - Sécuriser le parcours pédagogique, y compris lors des examens.
  - Faciliter l'orientation et l'insertion professionnelle.
  - Accompagner l'apprenant sur son lieu d'emploi (en lien avec les tuteurs et conseillers en insertion).
- **Contact** : **E-mail** : aya.infoyoga@gmail.com

**Téléphone : 06.78.82.52.51**

## **2. Un conseiller en insertion professionnelle :**

- Assurer le lien avec les structures adaptées pour toute problématique extérieure à la formation.

---

## **Aménagements Possibles**

### **1. Pour des locaux non accessibles aux PMR :**

- **Formation en ligne** : Accès à une plateforme pour suivre les cours en direct ou en différé, et supports numériques adaptés.
- **Locaux alternatifs** : Organisation dans des espaces partenaires accessibles.

### **2. Aménagements selon le type de handicap :**

#### **A. Handicap Auditif**

- Supports pédagogiques écrits : Fournir des descriptions détaillées des postures, séquences et concepts théoriques.
- Sous-titrage et transcriptions : utiliser google meet pour avoir les transcriptions
- Communication écrite : Permettre aux participants de poser des questions par écrit pendant et après les cours.

---

#### **B. Handicap Visuel**

- Supports audios : Proposer des fichiers audio décrivant les concepts théoriques et les postures, ou des documents en braille si disponibles.
- Descriptions verbales : Décrire avec précision les postures, ajustements et séquences lors des démonstrations.

- Accompagnement personnalisé : Guider le participant pendant les pratiques posturales avec des consignes adaptées.
  - Correction tactile : Utiliser des méthodes tactiles pour ajuster les alignements, avec le consentement du participant.
- 

- **C. Troubles Cognitifs ou Troubles de l'Attention (TDAH, Dyslexie, etc.)**

- Cours segmentés : Diviser les sessions en segments courts avec des pauses régulières pour améliorer la concentration.
  - Supports pédagogiques variés : Combiner supports visuels, audio et écrits pour répondre à différents styles d'apprentissage.
  - Résumés écrits : Fournir des synthèses des points clés après chaque session pour faciliter la mémorisation.
  - Interactions en petits groupes : Encourager les discussions en petits groupes pour renforcer la compréhension par l'échange.
  - Donner plus de temps de pause et plus de temps pour évaluations.
- 

- **D. Troubles Anxieux ou Phobiques**

- Environnement bienveillant : Favoriser une atmosphère non compétitive axée sur la pleine conscience et la relaxation.
  - Flexibilité : Permettre une participation partielle à distance si le groupe ou le lieu cause de l'inconfort.
  - Accompagnement : Autoriser un accompagnant pour le participant si nécessaire.
- 

- **E. Handicap Moteur Hors PMR**

- Adaptation des postures : Utiliser des supports comme briques, coussins ou sangles pour maintenir les postures sans effort excessif.

- Alternatives : Proposer des postures alternatives adaptées aux limitations spécifiques.
  - Rythme ajusté : Adapter la durée et le rythme des sessions, en prévoyant des pauses si besoin.
- 

- Contact pour Aménagements Spécifiques
- Les participants sont invités à contacter notre référent handicap ([Insérer nom et contact]) le plus tôt possible pour :
  - Évaluer leurs besoins spécifiques.
  - Élaborer des solutions personnalisées en collaboration.
  - Obtenir des informations sur les modalités pratiques des aménagements proposés.

---

### **Coordonnées pour les Aménagements Spécifiques**

Pour toute demande d'aménagement, contactez **Cécile Payne** :

- **E-mail** : aya.infoyoga@gmail.com
- **Téléphone** : 06.78.82.52.51

Pour des solutions supplémentaires, contactez la délégation Agefiph de votre région :

- **Contact Provence-Alpes-Côte d'Azur** :
  - **Téléphone** : 04.42.93.15.50
  - **E-mail** : rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr

## Quelques Ressources Complémentaires

- **Agefiph** : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)
- **Ressources Handicap Formation (RHF)** : Contact régional pour un soutien dédié.

Cette charte traduit notre engagement à promouvoir l'inclusion et l'égalité des chances dans nos formations.